Fondation de prévoyance en faveur du personnel des *s*tpg

RAPPORT DE GESTION



Rue du Quartier-Neuf 8 - Case postale 92 - 1211 Genève 8 - Suisse T + 41 22 308.38.00 - <u>www.fptpg.ch</u>

SOMMAIRE

Page

RAPPORT D'ACTIVITE 2022

Administration de la Fondation	З
Gestion de la fortune immobilière	4
Gestion de la fortune mobilière	4
Relations avec les membres actifs et les bénéficiaires	4

COMPTES 2022

Bilan au 31 décembre	5
Compte de Pertes et Profits du 1 ^{er} janvier au 31 décembre	6-7

PRESENTATION DES ANNEXES

1.	Bases et organisation	8-9
2.	Membres actifs et rentiers	10
З.	Nature de l'application du but	10-11
4.	Principes d'évaluation et de présentation des comptes	11-12
5.	Couverture des risques / Règles techniques / Degré de couverture	13-16
6.	Explications relatives aux placements et au résultat net des placements	17-22
7.	Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte de résultat	23-24
8.	Demandes de l'autorité de surveillance	25
9.	Autres informations relatives à la situation financière	25
10.	Evénements postérieurs à la date du bilan	25

RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION	26-28
---------------------------------	-------

ADMINISTRATION DE LA FONDATION

Pour la première fois depuis plus de 30 ans, les marchés financiers ont été affectés en 2022 par une forte baisse simultanée des obligations et des actions. Ils ont été pénalisés par la hausse des taux d'intérêt, liée à une recrudescence sans précédent de l'inflation et par la compression de leur valorisation.

Les emprunts gouvernementaux ont reculé de près de 14% en 2022. Les primes sur le crédit se sont renchéries en augmentant respectivement de 150 points de base pour les entreprises américaines et de 126 points de base pour les sociétés européennes. Elles ont progressé sous l'effet de la hausse des risques de défaut.

Les bourses mondiales se sont dépréciées de plus de 17% l'année dernière. La zone émergente a globalement sous-performé, durement touchée par l'effondrement de près de 38% de la bourse russe et par la faiblesse des valeurs chinoises, en repli de 22%. Au sein des pays développés, le Japon et le Royaume-Uni se sont le mieux comportés en reculant pour le premier de 3%, favorisé par la baisse du yen et de 5% pour le second, soutenu par la revalorisation des valeurs pétrolières. A l'inverse, les marchés américains et suisses ont sous-performé en se dépréciant de 19%, déprimés par la surpondération des titres de croissance et par la force de leur devise.

Sous l'effet de la hausse des rendements, l'immobilier indirect coté a fortement corrigé au cours de l'année sous revue. Les placements internationaux ont reculé de 27% et les fonds immobiliers suisses de 17%. Ils ont a été pénalisés principalement par la forte réduction des agios.

Tout en évoluant de façon hétérogène, les investissements privés (2%), l'infrastructure (6%) plus particulièrement se sont globalement appréciés en 2022, offrant une véritable diversification aux placements traditionnels.

Grâce à une allocation appropriée, notamment à travers une exposition renforcée en immobilier direct suisse et une diversification dans l'infrastructure, ainsi que dans les fondations immobilières suisses et en immobilier international privé, les avoirs de la Fondation ont pu résister au choc inflationniste majeur auquel a dû faire face l'économie mondiale. Ils se sont dépréciés de 5.9% contre un rendement moyen de -9.6% et de -10.1% pour les institutions de prévoyances déposées respectivement à l'UBS et au Crédit Suisse.

Le Comité de Gestion s'est réuni à 5 reprises en 2022. La Commission Immobilière et la Commission Financière se sont réunies à 4 reprises durant cette même année.

Le Comité de gestion a décidé d'indexer les rentes en cours de 0,5% dès 2023. Il a suivi les travaux des Commissions Immobilière et Financière, il a approuvé les comptes 2021 de la Fondation ainsi que le budget de fonctionnement pour l'année 2022. Il a également statué sur les diverses propositions qui lui ont été soumises.

GESTION DE LA FORTUNE IMMOBILIERE

La Commission Immobilière s'est occupée de l'entretien des 16 immeubles de la Fondation et de l'attribution des logements. Elle a analysé les résultats financiers du parc immobilier ainsi que sa valorisation. Elle a contrôlé le travail réalisé par les régies et s'est assurée de la bonne qualité des prestations de celles-ci.

La Fondation a acquis un nouvel immeuble à la Rue Vermont à Genève fin décembre 2022.

GESTION DE LA FORTUNE MOBILIERE

Après avoir bénéficié d'une formation sur la gestion durable et les principes d'intégration des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance, les membres du Conseil de Fondation ont pu rencontrer les principaux acteurs en Suisse dans le domaine des services de l'investissement responsable.

Ils ont ensuite auditionné les gérants des fonds dans lesquels la Fondation est investie pour connaître leurs compétences en matière de placements durables. Au bénéfice d'une vision élargie et concrète des enjeux et des savoir-faire exigés pour la mise en œuvre systématique d'une gestion durable, les membres de la commission financière ont élaboré avec l'appui de la Direction et de leur conseiller financier une annexe au règlement de placement sur l'investissement responsable, approuvée le 21 mars 2022 par le Conseil de Fondation.

Au cours du 2^{ème} et 3^{ème} trimestre 2022, la Commission financière a décidé de procéder à l'arbitrage des fonds indiciels basés exclusivement sur la capitalisation boursière au profit de produits indiciels durables construits selon l'approche best in-class.

Elle s'est également occupée du suivi des comptes et du budget.

RELATIONS AVEC LES MEMBRES ACTIFS ET LES BÉNÉFICIAIRES

Dans le but d'informer au mieux les membres actifs de la Fondation, l'administration de la Fondation a distribué, comme chaque année, un certificat de prévoyance indiquant à chaque assuré ses droits aux pensions, aux prestations de libre passage, ainsi qu'aux prestations légales.

Enfin, la Fondation s'est efforcée de conseiller et d'aider ses assurés dans le cadre de questions liées au 2^{ème} pilier, en particulier en matière d'accès à la propriété, de rachat ou de divorce.

BILAN AU 31.12.2022

A. ACTIF	Index	Année 2022	Année 2021	Différence
	CHF	CHF	CHF	CHF
Placements	6.3	629'785'426	673'440'199	-43'654'773
Liquidités		22'223'424	20'328'396	1'895'028
Créances à court et moyen terme	6.9	1'269'715	3'989'744	-2'720'029
Dépôts à terme	6.4	0	254'063	-254'063
Obligations (y.c. prêt à l'Etat)		167'101'566	177'546'421	-10'444'855
Actions		153'942'301	193'723'552	-39'781'251
Placements alternatifs		56'101'422	58'153'104	-2'051'682
Placements en immobilier		68'480'041	62'771'169	5'708'872
Immeubles locatifs	4.2 / 6.1	160'666'957	156'673'750	3'993'207
Compte de régularisation de l'actif	7.3	10'960'437	102'124	10'858'313
TOTAL DE L'ACTIF		640'745'863	673'542'323	-32'796'460

B. PASSIF	Index	Année 2022	Année 2021	Différence
	annexe	CHF	CHF	CHF
Engagements	7.3	2'274'621	2'687'917	-413'296
Prestations de libre passage et rentes		1'610'627	1'616'735	-6'108
Fonds de garantie		176'268	171'984	4'284
Autres dettes		487'726	899'198	-411'472
Compte de régularisation du passif	7.3	334'282	422'224	-87'942
Provisions non techniques		0	0	0
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	5.8	637'417'230	621'013'471	16'403'759
Capital de prévoyance assurés actifs (100 %)	5.2	370'765'231	361'561'742	9'203'489
Capital de prévoyance bénéficiaires de rente (100 %)	5.4	401'993'930	398'632'820	3'361'110
Provisions techniques pour risques inv./décès (100 %)	5.5	6'100'000	4'600'000	1'500'000
Provisions techniques pour longévité (100 %)	5.5	5'873'765	2'897'068	2'976'697
Provisions techniques pour risques spéciaux	5.5	25'000'000	25'000'000	0
Provision liée à la baisse du taux d'intérêt technique	5.5	27'871'844	27'669'626	202'218
Part de financement en capitalisation partielle	5.8	-200'187'540	-199'347'785	-839'755
Réserve de fluctuation de valeurs	6.3	719'730	49'418'711	-48'698'981
Capital de la fondation, fonds libres / Découvert		0	0	0
TOTAL DU PASSIF		640'745'863	673'542'323	-32'796'460

COMPTE DE PERTES ET PROFITS DU 01.01.2022 AU 31.12.2022

C.1 PERTES ET PROFITS	Index	Année 2022	Année 2021	Différence
	annexe	CHF	CHF	CHF
Cotisations, apports ordinaires et autres		39'384'710	38'956'628	428'082
Cotisations des salariés		11'913'913	11'772'668	141'245
Contributions de l'employeur		26'948'020	26'621'995	326'025
Primes uniques et rachats		518'482	555'654	-37'172
Subsides du fonds de garantie		4'295	6'310	-2'015
Retenues compensatoires viagères		1'881'083	1'923'643	-42'560
Prestations d'entrée		4'746'858	5'882'332	-1'135'474
Apports de libre passage		3'907'784	4'641'734	-733'950
Remboursement de versements anticipés pour l'EPL/divorce		839'074	1'240'598	-401'524
Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée		46'012'651	46'762'603	-749'952

C.2 PERTES ET PROFITS	Index	Année 2022	Année 2021	Différence
	annexe	CHF	CHF	CHF
Prestations réglementaires	7.1	34'143'140	34'102'922	40'218
Pensions de vieillesse		25'431'420	25'152'857	278'563
Pensions de survivants		4'850'379	4'797'490	52'889
Pensions d'invalidité		1'881'214	1'925'410	-44'196
Autres prestations réglementaires		0	500'000	-500'000
Prestations en capital au décès et à l'invalidité		56'422	0	56'422
Prestations en capital à la retraite		1'923'705	1'727'165	196'540
Prestations extra-réglementaires		2'364	2'364	0
Prestations de sortie		8'333'919	11'554'154	-3'220'235
Prestations de sortie versées		5'021'029	5'772'701	-751'672
Versements anticipés pour la propriété		2'710'028	4'703'880	-1'993'852
Versements anticipés pour le divorce		602'862	1'077'573	-474'711
Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés		42'479'423	45'659'440	-3'180'017

COMPTES 2022

COMPTE DE PERTES ET PROFITS DU 01.01.2022 AU 31.12.2022

C.3 PERTES ET PROFITS	Index	Année 2022	Année 2021	Différence
	annexe	CHF	СНГ	CHF
+ Dissolution/ - Constitution de capitaux de prévoyance,				
provisions techniques et réserves de contributions		-16'403'759	-36'206'422	19'802'663
Capitaux de prévoyance des assurés actifs	5.2	-8'363'734	1'080'912	-9'444'646
Capitaux de prévoyance des bénéficiaires de rente	5.4	-3'361'110	-6'720'640	3'359'530
Provisions techniques pour risques	5.5	600'000	0	600'000
Provisions techniques pour longévité	5.5	-2'976'697	-2'897'068	-79'629
Provision technique pour baisse future du taux technique	5.5	-202'218	-27'669'626	27'467'408
Provision pour adaptation des rentes en cours	5.5	-2'100'000	0	-2'100'000
Produits de prestations d'assurance		337'370	393'862	-56'492
Prestations d'assurance / surindemnisation sur rentes		337'370	393'862	-56'492
Charges d'assurance		-180'563	-178'294	-2'269
Cotisations au fonds de garantie		-180'563	-178'294	-2'269
Résultat net de l'activité d'assurance		-16'246'952	-35'990'854	19'743'902

C.4	PERTES ET PROFITS	Index	Année 2022	Année 2021	Différence
		annexe	CHF	CHF	CHF
C.1	Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée		46'012'651	46'762'603	-749'952
C.2	Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés		-42'479'423	-45'659'440	3'180'017
C.3	Résultat net de l'activité d'assurance		-16'246'952	-35'990'854	19'743'902
RES	ULTAT DE L'ACTIVITE DE PREVOYANCE		-12'713'724	-34'887'691	22'173'967
Résu	ultat net des placements	6.7	-35'339'819	48'289'721	-83'629'540
	Résultat net des liquidités		96'546	7'564	88'982
	Résultat net des dépôts à terme		776'725	543'685	233'040
	Résultat net des obligations / prêt à l'Etat	6.7	2'596'351	2'649'047	-52'696
	Résultat net des actions		2'935	2'938	-3
	Résultat net des parts à des fonds de placement		-48'531'016	34'990'910	-83'521'926
	Résultat net des placements en immobilier		2'553'172	5'772'285	-3'219'113
	Résultat net des immeubles locatifs	6.1	10'007'116	7'158'674	2'848'441
	Frais d'administration des placements (TER)	6.8	-2'536'162	-2'622'963	86'801
	Frais de courtage des placements	6.8	-175'216	-85'835	-89'381
	Frais supplémentaires des placements	6.8	-130'270	-126'585	-3'685
Autr	res produits	7.2	21'216	30'557	-9'341
Frais	s d'administration	7.2	-666'654	-545'762	-120'892
	Honoraires réviseur		-31'018	-28'017	-3'001
	Honoraires expert en prévoyance		-36'467	-48'325	11'858
	Honoraires autorité de surveillance		-16'865	-15'526	-1'339
	Frais d'administration		-582'304	-453'894	-128'410
Excé	dent des charges/produits avant dissolution/constitution				
de la	a réserve de fluctuation de valeurs		-48'698'981	12'886'825	-61'585'806
Diss	olution de la réserve de fluctuation de valeurs		48'698'981	-12'886'825	61'585'806
EXC	EDENT DES PRODUITS / EXCEDENT DES CHARGES		0	0	0

1. BASES ET ORGANISATION

1.1 Forme juridique et but

La Fondation de prévoyance en faveur du personnel des Transports publics genevois est une fondation de droit public possédant une personnalité juridique et bénéficiant de la garantie de l'Etat. Son but est d'assurer les membres du personnel des Transports publics genevois et des autres employeurs affiliés ainsi que leurs ayants droit, contre les conséquences économiques résultant de la retraite, de l'invalidité et du décès.

Le Comité de gestion, composé de 12 membres, est l'organe suprême de la Fondation. Les TPG exercent leurs droits au sein de cet organe par l'intermédiaire de six représentants des employeurs, et le personnel par l'intermédiaire de six représentants des employés qui sont élus tous les quatre ans. La présidence est exercée alternativement tous les deux ans par un représentant des employeurs et par un représentant des employés.

1.2 Surveillance, enregistrement LPP et Fonds de garantie

La Fondation est inscrite au Registre de la prévoyance professionnelle auprès de l'Autorité cantonale de surveillance des fondations et des institutions de prévoyance du canton de Genève (ASFIP) sous le numéro GE-0067. Elle est également inscrite au registre du commerce. Elle s'engage en outre à appliquer les dispositions de la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle ainsi que ses ordonnances. Elle cotise au fonds de garantie LPP.

1.3 Indication des actes et des règlements

Loi de la Fondation, loi B 5 40 - 12364	du 1er janvier 2022 et 1 ^{er} janvier 2023
Règlement général de prévoyance	du 1er janvier 2022
Règlement relatif aux mesures d'assainissement	du 1er janvier 2015
Règlement de placements	du 1 ^{er} avril 2022
Règlement de liquidation partielle	du 1er janvier 2014
Règlement sur les passifs de nature actuarielle	du 31 décembre 2020

1.4 COMPOSITION DES ORGANES DE LA FONDATION AU 1^{er} janvier 2023

M.

Mme

VIRET Michel

Conseil d'administration TPG

Conseil d'administration TPG

Conseil d'administration TPG

Directeur Technique TPG

COMMISSION IMMOBILIÈRE

Directrice des ressources humaines TPG

Directrice Finances & Gestion TPG

HEURTAULT MALHERBE Sophie

COMITÉ DE GESTION

Président Vice-présidente

Membres désignés par les TPG

Mmes AMAUDRUZ Céline DURRER STAMBOLIC Emilie HEURTAULT MALHERBE Sophie LUSCHER Maja MM. GONZALEZ Francisco WAGENKNECHT Thierry

Membres élus par les assurés

MmeBENARD JuliePersonnel exploitationMM.GAMBUZZA AntonioPersonnel administratifLAURET DidierPersonnel exploitationMARTINS JoaquimPersonnel exploitationVIRET MichelPersonnel techniqueWAEFLER MartinPensionnés

COMMISSION FINANCIÈRE

Mmes AMAUDRUZ Céline HEURTAULT MALHERBE Sophie DURRER STAMBOLIC Emilie

MM. LAURET Didier, président GAMBUZZA Antonio WAEFLER Martin Mmes BENARD Julie LUSCHER Maja MM. WAGENKNECHT Thierry, président GONZALEZ Francisco MARTINS Joaquim VIRET Michel

ADMINISTRATION

- Mme RENZI FERRARO Franca, direction
- M. POLI Jean-Claude, comptabilité, administration
- M. GARCIA Alexandre, administration
- Mme REY Sophie-Caroline, secrétariat, administration
- Mme SANCHEZ Patrizia, secrétariat, administration

Les membres du Comité ainsi que la direction, sont habilités à signer collectivement à deux.

ORGANE DE RÉVISION	BDO SA
EXPERT EN PRÉVOYANCE PROF.	Stephane Riesen (expert exécutant) PITTET Associés SA (cocontractant)
ARCHITECTE-CONSEIL	M. Laurent SONDEREGGER, architecte conseil SIA, Genève
CONSEILLER FINANCIER	M. Edouard CRESTIN-BILLET, CB Institutionnel, Genève
AUTORITÉ DE SURVEILLANCE	Autorité cantonale de surveillance des fondations et institutions de prévoyance du Canton de Genève (ASFIP)

ENTREPRISES AFFILIEES

Transports publics genevois	GCT Sàrl	TP Publicité SA	FPTPG
Route de Chapelle, 1	Place de Cornavin 2	Av. de la Jonction, 17	Rue du Quartier-Neuf 8
Case postale 950	1201 Genève	Case postale 120	Case postale 92
1212 Grand-Lancy 1		1211 Genève 8	1211 Genève 8

2. MEMBRES ACTIFS ET RENTIERS

Assurés actifs	Année 2022	Entrées	Sorties	Année 2021	Var. nette
Hommes	1893	98	94	1889	4
Femmes	312	34	25	303	9
Total	2205	132	119	2192	13

Bénéficiaires de rentes	Année 2022	Entrées	Sorties	Année 2021	Var. nette
Retraités	735	45	25	715	20
Enfants de retraités	34	8	3	29	5
Invalides	75	5	6	76	-1
Enfants d'invalides	45	7	10	48	-3
Veuves & veufs	217	14	11	214	3
Orphelins	38	8	4	34	4
Total	1144	87	59	1116	28

3. NATURE DE L'APPLICATION DU BUT

3.1 Plans de prévoyance et méthodes de financement

Le plan de prévoyance de la FPTPG est un plan en primauté de prestations sur la somme revalorisée des salaires cotisants. Cela signifie que les prestations sont fixées en fonction du total des salaires déterminants, auquel vient s'ajouter chaque année une revalorisation décidée par le Comité de Gestion, en fonction des capacités financières de la Fondation.

Cette revalorisation a pour but de prendre en compte les hausses et indexations de salaires et permet ainsi de fixer l'objectif de rente à 69 % du dernier salaire assuré au terme de la carrière. Les cotisations nécessaires sont ensuite déterminées compte tenu de cet objectif. Ainsi, ce type de plan nécessite la mise en œuvre de moyens supplémentaires pour financer le coût de cette revalorisation.

L'âge de la retraite pour bénéficier du taux de pension maximum est fixé à 64 ans, soit 41 ans de carrière. Néanmoins, tous les assurés ont la possibilité de partir en retraite anticipée dès l'âge de 58 ans, moyennant une réduction actuarielle de la rente.

Il est toutefois possible d'effectuer des rachats de retraite anticipée afin de maintenir le niveau des prestations maximum en cas de départ avant l'âge terme.

3.2 Système financier

Le système financier adopté par la FPTPG est défini à l'article 24 de la loi de la Fondation. La FPTPG applique un système de capitalisation partielle, avec l'approbation de l'autorité de surveillance. Il a pour but de maintenir la fortune de prévoyance de la Fondation à un niveau lui permettant de couvrir intégralement les engagements pris envers les bénéficiaires de rentes. Il implique également de maintenir au moins à sa valeur initiale, le taux de couverture pour l'ensemble des engagements de l'institution de prévoyance, ainsi que pour les engagements envers les membres salariés jusqu'à la capitalisation complète. Enfin, il prévoit le financement intégral de toute augmentation des prestations par la capitalisation.

3.3 Garantie de droit public et pérennité

Selon l'art. 72c LPP, la garantie accordée par l'Etat de Genève (loi B 5 40 - 12364 du 1^{er} janvier 2023) à la FPTPG, l'autorise à appliquer un système financier en capitalisation partielle. L'Etat de Genève garantit la couverture des prestations de vieillesse, de risque et de sortie. Il garantit les prestations de sortie dues à l'effectif des membres salariés, ainsi que le découvert technique affectant l'effectif des assurés salariés et des bénéficiaires de rentes restant en cas de liquidation partielle. Le fait que la Fondation soit une institution de droit public lui confère, en principe, la pérennité nécessaire pour appliquer un système en capitalisation partielle. D'un point vue financier, la portée de la garantie accordée par l'Etat de Genève s'étend à la part des engagements pour les prestations qui ne sont pas entièrement financées en capitalisation. Cette garantie reste néanmoins subsidiaire à l'obligation de la FPTPG de prendre toutes les mesures nécessaires pour maintenir son équilibre financier.

Au 31 décembre 2022, le montant de la garantie correspond à la somme de CHF 200'187'540.- figurant au bilan de la Fondation. Il convient en outre de tenir compte de la réserve de fluctuation de valeur qui s'élève à cette même date à CHF 719'730.-.

4. PRINCIPES D'EVALUATION ET PRESENTATION DES COMPTES

4.1 Swiss GAAP/RPC 26

La FPTPG, institution de prévoyance de droit public appliquant un système financier en capitalisation partielle, peut s'écarter du principe de la capitalisation intégrale énoncé à l'article 65.2bis LPP, car elle est au bénéfice d'une dérogation au principe du bilan en caisse fermée selon l'article 72a LPP, et qu'elle bénéficie d'une garantie de l'Etat de Genève. Ainsi, elle a pour objectif de maintenir un degré de couverture légal minimum en conformité avec son plan de recapitalisation. Ce degré de couverture légal minimum évoluant chaque année jusqu'à atteindre un taux de capitalisation de 80 % en 2052.

Dans le cadre de l'application de la norme comptable Swiss GAAP RPC 26, elle ne porte au bilan que les engagements de prévoyance correspondant au système de financement par capitalisation (système de la répartition des capitaux de couverture), selon son objectif d'équilibre financier statutaire. En effet, les institutions de prévoyance de droit public qui appliquent un système financier en capitalisation partielle inscrivent au passif de leur bilan, au titre de l'application de la norme Swiss GAAP RPC 26, les fonds de réserves actuarielles propres au système financier appliqué, d'une part, et constituent une réserve de fluctuations de valeurs dès le moment où leur degré d'équilibre est supérieur à 100 %, d'autre part.

4.2 Principes comptables et d'évaluations

Les principes comptables utilisés sont les suivants :

- La fortune mobilière est évaluée à la valeur boursière ; la méthode de conversion des devises est définie par le Global Custody, qui utilise le taux de change réel du dernier jour ouvrable de l'année. Les liquidités et créances à court et moyen termes représentent les sommes effectives dues à la Fondation. Les actions non cotées sont évaluées à la valeur d'acquisition.
- 2. Les engagements de prévoyance sont évalués selon la méthode statique. Ils sont calculés chaque année et attestés par l'expert en prévoyance professionnelle.
- 3. Pour l'évaluation du parc immobilier :

Valeur réelle		(1 x valeur intrinsèque) + (2 x valeur de rendement) divisés par 3
Valeur intrinsèque		Elle est calculée de la façon suivante :
Valeur à neuf (assurance incendie) Diminuée: Du coût des travaux indexés pour réalisés	•	du terrain n de l'immeuble selon méthode MER en tenant compte du coût des travaux déjà
Valeur de rendement		Capitalisation de l'état locatif théorique de chaque immeuble par un taux unique calculé de la manière suivante :
Calcul du taux de capitalisation	Taux %	
Taux hypothécaire	2.7	60 % du taux hypothécaire (moyenne des 30 dernières années = 4.5%).
Rendement des fonds propres	1.6	40 % du rendement des fonds propres (rendement moyen = 4 %)
Frais fixes	0.8	Selon les statistiques de la caisse
Frais d'entretien	1.2	Selon les statistiques de la caisse

Taux de capitalisation de l'état locatif brut	7.5	
Autres	0.5	Art. 98 de la Constitution genevoise
Risque vacances structurelles	0.1	
Affectations spécifiques	0.1	Surface commerciale, bureaux : coefficient de 0.5. Multiplier le ratio par le coef. du % des surfaces spécifiques par rapport au locatif.
Grosses réparations	0.5	Selon les statistiques mobilières suisses
Frais d'entretien	1.2	Selon les statistiques de la caisse
Frais fixes	0.8	Selon les statistiques de la caisse

5. COUVERTURES DES RISQUES / REGLES TECHNIQUES / DEGRE DE COUVERTURE

5.1 Couvertures des risques, réassurances

La FPTPG est une fondation autonome, elle ne réassure pas les risques d'invalidité et décès auprès d'un assureur externe.

5.2 Évolution du capital de couverture pour les assurés actifs en primauté des prestations

	31.12.2022	31.12.2021	Différence
Solde au 1er janvier du capital de couverture	361'561'742	354'093'986	7'467'756
Modification liée au nouvel état des assurés au 31 décembre	9'203'489	7'467'756	1'735'733
Total du capital de couverture pour les assurés actifs	370'765'231	361'561'742	9'203'489
Nombres d'assurés actifs	2205	2192	13

Il s'agit des prestations de libre passage (PLP) réglementaires, compte tenu de l'article 17 LFLP, du minimum LPP et des droits acquis pour chaque assuré au 31.12.2022.

Le capital de couverture pour les assurés actifs de CHF 370'765'231.- est déterminé à l'aide des bases techniques LPP 2020 (P2020) au taux d'intérêt technique de 2,25%.

En prenant en compte l'augmentation des engagements non couverts de CHF 839'755.- (cf. 5.8) liée à la recapitalisation et la variation du capital de couverture des assurés actifs de CHF 9'203'489.-, nous arrivons à une charge totale de CHF 8'363'734.- se trouvant dans le résultat net de l'activité d'assurance sous C3. Pertes et Profits.

5.3 Total des avoirs de vieillesse selon la LPP

	31.12.2022	31.12.2021	Différence
Avoirs de vieillesse selon la LPP (comptes témoins)	195'778'461	190'383'433	5'395'028
Taux d'intérêt minimal LPP arrêté par le Conseil fédéral	1.00%	1.00%	

5.4 Évolution du capital de couverture pour les rentiers

	31.12.2022	31.12.2021	Différence
Solde au 1er janvier du capital de couverture	398'632'820	391'912'180	6'720'640
Modification liée au nouvel état des rentiers au 31 décembre	3'361'110	6'720'640	-3'359'530
Total du capital de couverture pour les rentiers	401'993'930	398'632'820	3'361'110
Nombres de rentiers	1144	1116	28

En 2022, la FPTPG a ouvert 87 nouvelles rentes dont 45 rentes de retraite qui ont donné lieu à 8 rentes d'enfants de retraités, 5 rentes d'invalides qui ont donné lieu à 7 rentes d'enfants d'invalides et 14 rentes de conjoints survivants qui ont donné lieu à 8 rentes d'orphelin. Elle a par ailleurs enregistré la sortie de 25 rentes de retraite, 3 rentes d'enfants de retraités, 6 rentes d'invalides, 10 rentes d'enfants d'invalides, 11 rentes de conjoints et 4 rentes d'orphelin.

5.5 Évolution des provisions techniques

	31.12.2022	31.12.2021	Différence
Solde au 1er janvier	2'897'068	0	2'897'068
Variation de la provision pour longévité	2'976'697	2'897'068	79'629
Total de la provision de longévité	5'873'765	2'897'068	2'976'697
Solde au 1er janvier	4'600000	4'600'000	0
Variation de la provision pour risques invalidité et décès	-600'000	0	-600'000
Total de la provision pour risques invalidité et décès	4'000'000	4'600'000	-600'000
Solde au 1er janvier	25'000'000	25'000'000	0
Variation de la provision pour risques spéciaux	0	0	0
Total de la provision pour risques spéciaux	25'000'000	25'000'000	0
Solde au 1er janvier	0	0	0
Variation de la provision pour adaptation des rentes en cours	2'100'000	0	2'100'000
Total de la provision pour adaptation des rentes en cours	2'100'000	0	2'100'000
Solde au 1er janvier	27'669'626	0	27'669'626
Variation de la provision liée à la baisse du taux technique	202'218	27'669'626	-27'467'408
Total de la provision pour baisse du taux technique	27'871'844	27'669'626	202'218
Total des provisions techniques	64'845'609	60'166'694	4'678'915

Provision de longévité

Afin de tenir compte de l'évolution de la longévité humaine, de nouvelles tables actuarielles sont éditées en moyenne tous les cinq ans.

La provision de longévité est calculée sur la base des capitaux de prévoyance des bénéficiaires de rentes (cf. point 5.4) en appliquant un taux de 0,5% par année dès 2020 pour les tables LPP 2020 et sur les capitaux de prévoyance des assurés actifs (cf. point 5.2) en appliquant un taux de 0,25% par année dès 2020, conformément au règlement sur les passifs de nature actuarielle.

Provision pour risques invalidité et décès

Afin d'atteindre son but de prévoyance, la FPTPG est tenue, en application de l'article 43 OPP 2, de prendre les mesures de sécurité qui s'imposent pour la couverture des risques en cas d'invalidité et de décès. La constitution d'une provision de fluctuation des risques a pour but d'atténuer à court terme, les fluctuations défavorables des risques d'invalidité et de décès dans le domaine des assurés actifs. En 2022, le montant de l'objectif de cette provision déterminée par l'expert est fixé à CHF 4 millions ; elle correspond à la couverture de deux années de sinistralité exceptionnelle avec une probabilité de 97,5%. Ainsi, la provision a légèrement été adaptée.

Provision pour risques spéciaux

La provision pour risques spéciaux est constitué à hauteur de CHF 25 millions au 31.12.2022. Le montant de cette provision demeure inchangé par rapport à la fin 2021. Elle a été constituée en raison de l'impact potentiel de la situation sanitaire sur le financement structurel de la Fondation et demeure nécessaire au bouclement 2022.

Provision pour baisse du taux d'intérêt technique

La provision pour baisse du taux d'intérêt technique est destinée à préfinancer partiellement ou totalement le coût issu de l'abaissement futur du taux d'intérêt technique décidé par le Comité de gestion de la Fondation. Au 31.12.2022, la provision correspond au coût d'une baisse futur du taux d'intérêt technique à 2%.

Provision pour adaptation des rentes en cours

Selon le règlement sur les passifs de nature actuarielle, la Fondation peut créer une provision d'adaptation des rentes en cours pour financer le coût de de la revalorisation des rentes en cas d'inflation. Le Comité a décidé d'indexer les rentes de 0,5%. Par conséquent, la provision d'adaptation des rentes en cours est constituée à hauteur du coût y relatif, soit un montant arrondi de CHF 2,1 millions.

5.6 Résultats de la dernière expertise actuarielle

Les conclusions de la dernière expertise actuarielle au 31.12.2021 sont les suivantes :

- Les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux prescriptions légales à la date de l'expertise.
- Avec un degré de couverture légal de 81.7%, un degré de couverture global de 75.7 % et un degré de couverture des actifs de 51.3 %, la Fondation respecte, à la date de l'expertise, les DF IPDP et le plan de financement mis à jour en décembre 2019. La situation actuarielle et financière de la Fondation est satisfaisante.
- L'examen du financement courant, du taux de cotisation nécessaire et du besoin de performance nécessaire permet de conclure que les prestations réglementaires sont garanties, compte tenu du financement actuel, en vue de l'objectif de couverture à hauteur de 80% au 1^{er} janvier 2052.
- Le besoin de cotisation, respectivement de performance, du modèle de référence pour atteindre un degré de couverture global de 80% au 1.1.2022, se situe à 28.5%, respectivement 2.29%, ce qui est inférieur de 2.5 points aux taux de cotisation actuel, respectivement de 0.46 point à l'espérance de performance de 2.75% retenue dans le modèle.
- La réserve de fluctuation de valeurs constituée s'élève à CHF 49.4 millions, elle correspond à 49.9% de l'objectif fixé par le Comité de la fondation. L'objectif de la réserve de fluctuation de valeurs équivaut à 14.7% de la fortune totale, il est jugé comme approprié. Le niveau cible minimum de la réserve de fluctuation de valeurs s'élève à 14.0% de la fortune totale.
- Les provisions techniques constituées à fin 2021 sont conformes aux exigences réglementaires. Les mesures prises pour couvrir les risques actuariels sont suffisantes. Les bases techniques appliquées par la Fondation sont jugées adéquates compte tenu de la provision pour abaissement futur du taux d'intérêt technique.

5.7 Bases techniques et autres hypothèses techniques

Au 31.12.2022, la Fondation utilise les bases techniques LPP 2020 (P2020), au taux d'intérêt technique de 2.25 %.

5.8 Capitalisation partielle

Le système financier adopté par la FPTPG est défini à l'article 24 de la Loi de la FPTPG. Il a pour but de maintenir la fortune de prévoyance de la Fondation à un niveau lui permettant de couvrir intégralement les engagements pris envers les bénéficiaires de rentes. Il implique également de maintenir le taux de couverture au moins à sa valeur initiale pour l'ensemble des engagements de l'institution de prévoyance, ainsi que pour les engagements envers les assurés salariés jusqu'à la capitalisation complète. Enfin, il prévoit le financement intégral de toute augmentation des prestations par la capitalisation.

Le montant des engagements en capitalisation partielle au 31.12.2022 s'élève à CHF 637'417'230.-. Il se détail comme suit :

		Degré de		Degré de	
Couverture des engagements en capitalisation partielle	31.12.2022	couverture	31.12.2021	couverture	Différence
Capital de couverture vis-à-vis des bénéficiaires de rentes	418'182'456	100.00%	410'637'077	100.00%	7'545'379
Capital de couverture vis-à-vis des assurés actifs hors RFV	219'234'774	52.27%	210'376'394	51.35%	8'858'380
Total de la fortune nette hors RFV	637'417'230	76.10%	621'013'471	75.70%	16'403'759
Engagements non couverts hors RFV	200'187'540	23.90%	199'347'785	24.30%	839'755
Total des engagements à 100%	837'604'770		820'361'256		17'243'514

5.9 Degré de couverture selon l'art. 44 OPP 2

	31.12.2022	31.12.2021	Différence
Capitaux de prévoyance et provisions techniques nécessaires (100 %)	837'604'770	820'361'256	17'243'514
Total de l'actif	640'745'863	673'542'323	-32'796'460
./. Dettes	-2'274'621	-2'687'917	413'296
./. Compte de régularisation du passif	-334'282	-422'224	87'942
./. Provisions non techniques	0	0	0
Fortune nette de prévoyance	638'136'960	670'432'182	-32'295'222
Degré de couverture (Fortune à disposition sur capitaux engagés)	76.19%	81.72%	-5.54%

Le degré de couverture ci-dessus est calculé en conformité à l'article 44 OPP 2.

Le degré d'équilibre financier de la FPTPG, dans le cadre de son système en capitalisation partielle, s'élève en 2022 à 76,10 %, ce qui correspond à un montant de CHF 637'417'230.-.

Le degré de couverture minimum imposé par le plan financier de recapitalisation, adopté par la Fondation, prévoit pour 2022 une couverture totale des engagements envers les bénéficiaires de rentes et une couverture minimum des engagements envers les actifs de 48,70 % et un degré de couverture minimum total de 76,10 %.

Ainsi, le degré de couverture légal de 76,19 % mentionné ci-dessus, inclut la réserve de fluctuation de valeur. Au 31.12.2022, le degré de couverture des engagements envers les actifs s'élève à 52,27%.

EXPLICATIONS RELATIVES AUX PLACEMENTS ET AU RESULTAT NET DES PLACEMENTS 6.

6.1 Organisation de l'activité de placement, règlement de placement

Conformément à la législation en vigueur, la fortune de la Fondation doit être administrée de manière à assurer la sécurité de la réalisation des buts de prévoyance. Lors du placement de sa fortune, elle doit respecter les principes d'une répartition appropriée des risques. La sécurité doit être évaluée spécialement en tenant compte de la totalité des actifs et des passifs, ainsi que de la structure et de l'évolution future prévisible de l'effectif des assurés. La Fondation a établi un règlement de placement et définit une allocation stratégique. Sur cette base, elle a confié divers mandats de gestion à des spécialistes.

Si la FPTPG ne gère pas de fortune mobilière en direct, elle exerce en revanche un contrôle permanent sur ses placements. La Fondation investit dans des fonds de placements déposés auprès d'un Global Custody au sein de L'UBS.

Les fonds de placement, qui sont tous agréés par la FINMA, sont gérés par les institutions suivantes :

Actions suisses, obligations suisses

Pictet & Cie

UBS

- Lombard Odier
 - Obligations suisses et étrangères, fonds d'infrastructures
 - Actions étrangères, immobilier indirect
- Wellington
- UBP
- Exane
- BlackRock

- Actions internationales
- Obligations étrangères **Obligations convertibles**
- Marchés privés

IMMOBILIER DIRECT

Dans le cadre de son patrimoine immobilier détenu en direct, la Fondation est soucieuse de mener une gestion durable, notamment en mettant en œuvre une juste utilisation des ressources et des énergies. Ainsi, la Fondation remplace progressivement les chaudières à mazout, pose des installations solaires en toiture et privilégie les réseaux de chauffage à distance lorsque cela est possible.

Elle met également en application des programmes appelés « Eco 21 » afin de réduire progressivement les consommations électriques et suit les installations de production de chaleur et d'eau chaude afin d'optimiser les consommations.

Après avoir mandaté en décembre 2021 deux cabinets spécialisés dans les études énergétiques, la Commission immobilière a reçu tous les rapports CECB+ en septembre 2022 et a été chargée de mettre en œuvre les conclusions de ces rapports afin de respecter le seuil de l'IDC de 450 MJ/m2.an d'ici 2030.

La valeur totale du parc immobilier est inscrite à l'actif du bilan, la valorisation des biens représente un montant total de CHF 160'666'957.-. Ce chiffre intègre une plus-value comptable de 2,55%.

Le parc d'immeubles locatifs est situé dans le canton de Genève, le détail par immeuble est le suivant :

Parc immobilier de la FPTPG	Valeur au 31.12.2022	Valeur au 31.12.2021	+/- Values
CARL-VOGT 9	2'192'138	2'151'831	40'307
CARL-VOGT 71	5'076'800	4'899'252	177'548
MAUNOIR 1	4'250'034	4'207'481	42'553
RACETTES 33-37	15'622'610	15'156'529	466'081
XXXI DECEMBRE 3	3'150'432	3'080'224	70'208
XXXI DECEMBRE 5	3'177'918	3'064'507	113'411
EMILE NICOLET 11	3'292'206	3'232'631	59'575
PATRU 4	5'554'465	5'426'178	128'287
MORGINES 35 - 37	16'102'575	15'603'304	499'271
BOIS-DE-LA-CHAPELLE 9-11	36'602'936	35'770'940	831'996
QUARTIER-NEUF 4-6-8-10	9'754'822	9'490'677	264'145
CARTERET 28	3'833'323	3'728'864	104'459
JJ. DE SELLON 2	3'696'671	3'574'938	121'733
DANCET 6	5'533'242	5'410'445	122'797
RTE DE CHENE 64,64A,64B,64C	33'786'379	33'037'583	748'796
VIEUX-BUREAU 102	5'361'734	5'242'733	119'001
VIEUX-BUREAU 108	3'678'672	3'595'633	83'039
Total	160'666'957	156'673'750	3'993'207

La variation de la valeur du parc immobilier est principalement due à l'augmentation de l'indice de référence, utilisé dans le cadre du calcul de la valeur intrinsèque.

Le parc immobilier de la Fondation est composé de :

- 27 immeubles (allées)
- 602 appartements
- 278 parkings et garages
- 25 arcades et dépôts

Les régies au 31.12.2022 sont les suivantes :

BURGER Rodolphe SA BRUN Edouard & Cie SA BROLLIET SA (le mandat a été résilié au 31 mars 2023)

Le résultat d'exploitation des immeubles au 31 décembre est le suivant :

Résultat d'exploitation des immeubles	CHF 31.12.2022	CHF 31.12.2021
Recettes	10'569'700	10'475'672
Loyers	10'569'700	10'475'672
Charges	4'037'733	4'208'249
Entretien des logements et immeubles	1'938'241	2'250'996
Frais d'administration (frais de gestion et architecte *)	645'248	641'405
Frais de conciergerie	535'868	462'686
Impôts	473'180	417'452
Eau et électricité	332'841	326'865
Assurances	112'355	108'845
Résultat d'exploitation	6'531'967	6'267'423
Gros-travaux sur immeubles	-518'058	-407'000
Plus-value	3'993'207	1'298'251
Résultat net	10'007'116	7'158'674

* Cette rubrique comprend les frais d'administration imputés aux immeubles d'une valeur de CHF 188'443.- (voir point 7.2)

En 2022, le résultat net comptable des immeubles représente un rendement de 6,39% du parc immobilier. Les frais d'administration immobilière s'élèvent à 0,40% (en 2021 : 0,40%).

6.2 Utilisation des extensions des possibilités de placements (art. 50 al.4 OPP 2)

La FPTPG déroge à la limite de 30 % relative aux investissements immobiliers fixée à l'article 55 OPP2. Elle déroge également à la limite de l'article 54b al.1 OPP2 fixant à 5 % la valeur maximale par objet de la fortune globale.

L'allocation stratégique d'actifs affectée à la catégorie des placements immobiliers atteint 37 %. Ce pourcentage s'élevait à 35,8 % de la fortune sous gestion au 31 décembre 2022.

Il convient de souligner que les immeubles, propriétés de la FPTPG, sont des immeubles d'habitations de bonne qualité, tous situés dans la région de Genève. Ils réalisent des rendements stables et réguliers, avec un faible niveau de volatilité, ce qui permet de garantir le respect de la sécurité et la répartition du risque dans les placements définis à l'article 50 OPP 2.

Enfin, la Fondation dispose des liquidités nécessaires pour faire face à ses engagements à court et à moyen termes, si bien que cette surpondération ne pose aucun problème particulier.

Classes d'actifs	Allocation au 31.12.2022 en CHF	Allocation au 31.12.2022 en %	Allocation stratégique en % *	Marges tactiques en %*	Allocation au 31.12.2021 en CHF	Allocation au 31.12.2021 en %
Liquidités / Placements monétaires	22'223'424	3.47%	0.0	0-10	20'582'459	3.06%
Créances et comptes de régularisation	12'230'152	1.91%	0.0	0.0	4'091'868	0.61%
Fonds de placements obligations suisses	44'856'847	7.00%	6.0	3-9	36'403'128	5.40%
Prêt Etat de Genève	92'443'806	14.43%	14.6	11-18	94'412'739	14.02%
Fonds de placement obligations étrangères	29'800'913	4.65%	7.0	4-10	46'730'554	6.94%
Fonds de placement actions suisses	59'284'667	9.25%	10.0	7-13	73'108'165	10.85%
Fonds de placement actions étrangères	72'234'154	11.27%	13.4	10-17	92'356'187	13.71%
Fonds de placement actions marchés émergents	22'423'480	3.50%	4.0	2-6	28'259'200	4.20%
Fonds de placement infrastructures étrangères	32'554'851	5.08%	4.0	2-6	30'184'098	4.48%
Fonds de placement convertibles	23'546'571	3.67%	4.0	2-6	27'969'006	4.15%
Fonds immobiliers suisses et étrangers	68'480'041	10.69%	10.0	4-16	62'771'169	9.32%
Immobilier direct suisse	160'666'957	25.07%	27.0	22-31	156'673'750	23.26%
Ensemble du patrimoine	640'745'863	100.00%	100%		673'542'323	100%
Plac. en ME avec couverture de change	67,6 millions	11%			99,6 millions	15%
Plac. en ME sans couverture de change	67,0 millions	10.7%			82,3 millions	12.4%

6.3 Répartition de la fortune, objectif et calcul de la réserve de fluctuation de valeurs

* L'allocation stratégique et les marges tactiques se basent sur le règlement de placement au 1.4.2022.

Demeurant réservé les éléments mentionnés au point 6.2, les limites d'investissement fixées aux articles 54, 54a, 54b et 55 de l'OPP2 sont respectées.

Calcul de la réserve de fluctuation de valeurs	Au 31.12.2022 en CHF	Au 31.12.2022 en %	Au 31.12.2021 en CHF	Au 31.12.2021 en %
Solde au 1er janvier	49'418'711		36'531'886	
Variation due au résultat d'exploitation	-48'698'981		12'886'825	
Réserve de fluctuation de valeurs au bilan	719'730	0.11%	49'418'711	7.34%
Valeur cible de la réserve de fluctuation de valeurs	94'189'642	14.70%	99'010'721	14.70%
Insuffisance de la réserve de fluct. de valeurs	-93'469'912	-14.59%	-49'592'010	-7.36%

La perte d'exploitation 2022 de CHF 48'698'981.- a été absorbée par la réserve de fluctuation de valeurs. Au 31.12.2022, celle-ci s'élève à 0,11% de la fortune totale soit une valeur de CHF 719'730.-.

L'objectif de la réserve de fluctuation de valeurs est déterminé sur la base d'une analyse des risques qui a été effectuée en décembre 2019 par la société PPCmetrics SA. La valeur cible s'élève à 14,70% du total de la fortune à la date du bouclement.

6.4 Instruments financiers dérivés en cours (ouvert)

Au 31 décembre 2022, la revalorisation au taux du marché des positions à terme en devises est enregistrée dans les comptes de régularisation du passif.

6.5 Valeurs de marché, prêt sur titres et rétrocessions

Notre institution de prévoyance n'a pas de titre en securities lending.

Les rétrocessions de frais, versées par des organismes bancaires sont intégralement comptabilisées auprès de la Fondation, en déduction des frais de gestion.

6.6 Résultat des placements

La performance des placements en 2022 s'est élevée à -5,9%.

En ce qui concerne les investissements mobiliers, il est à noter que la part en actions a généré une performance de -20,4%, alors que la part des investissements obligataires a généré -3% de performance en 2022.

En outre, les placements alternatifs présentent une performance de -3,7%.

Les méthodes d'évaluations retenues pour les calculs de performances sont les suivantes :

- Pour la gestion mobilière : TWR (Time-Weigted Return) selon reporting Global Custody.
- Pour l'immobilier direct : Rendement net annuel divisé par la valeur du parc immobilier au 01.01.2022.

6.7 Explications du résultat net des placements

Catégories de placements	31.12.2022	31.12.2021	Différence
Résultat net des liquidités	96'546	7'564	88'982
Produits des liquidités	244'823	89'325	155'498
Charges des liquidités	-148'277	-81'761	-66'516
Résultat net des dépôts à terme	776'725	543'685	233'040
Produits des dépôts à terme	3'945'940	2'716'178	1'229'762
Charges des dépôts à terme	-3'169'215	-2'172'493	-996'722
Résultat net des obligations et prêt à l'Etat	2'596'351	2'649'047	-52'696
Produits des obligations et prêt à l'Etat	2'596'351	2'649'047	-52'696
Résultat net des actions	2'935	2'938	-3
Produits des actions	2'935	2'938	-3
Charges des actions	0	0	0
Résultat net des parts à des fonds de placement	-48'531'016	34'990'910	-83'521'926
Produits des parts à des fonds de placement	8'895'268	40'262'935	-31'367'667
Charges des parts à des fonds de placement	-57'426'284	-5'272'025	-52'154'259
Résultat net immobilier	12'560'288	12'930'960	-370'672
Produits de l'immobilier	20'572'941	17'553'338	3'019'603
Charges de l'immobilier	-8'012'653	-4'622'378	-3'390'275
Frais d'administration des placements	-2'841'648	-2'835'383	-6'265
Résultat net des placements	-35'339'819	48'289'721	-83'629'540

Intérêts du prêt à l'Etat

Suite à la recapitalisation par l'Etat, la Fondation a accordé un prêt à terme fixe avec annuité constante à l'Etat du même montant dès 2020 avec un intérêt annuel de 2,75%.

Le solde du prêt au 31.12.2022 s'élève à CHF 92'443'806.- et les intérêts se sont élevés à CHF 2'596'351.- pour l'exercice 2022.

6.8 Frais d'administration des placements mobiliers

En 2022, les frais d'administration des placements comprenant le TER, les frais de courtage, les commissions de gestion ainsi que les frais supplémentaires liés aux placements mobiliers se sont élevés à CHF 2'841'648.-, dont CHF 1'942'626.- ont été déterminés avec les taux TER communiqués.

Les frais d'administration des placements (sans les intérêt et frais bancaires) s'élèvent à 0.70% de la fortune gérée (en 2021 : 0.64%).

Les frais TER sur les placements collectifs s'élèvent à 0.53 % de la fortune gérée (en 2021 : 0.49%).

Le taux de transparence des placements pour 2022 s'élève à 100 % de la fortune mobilière.

La politique de la Fondation est de ne pas investir dans des fonds non transparents.

Le détail des frais d'administration des placements mobiliers est le suivant :

Frais d'administration des placements mobiliers	31.12.2022	31.12.2021
Intérêts et frais bancaires	107'120	79'372
Commissions de gestion sur mandat	386'927	401'093
Frais de personnel, d'analyses et de conseil *	130'270	126'585
Honoraires du custodian	99'489	108'608
Frais sur placements collectifs (TER)	1'942'626	2'033'890
Frais de courtage (frais transactions, taxes, timbre fédéral)	175'216	85'835
Total	2'841'648	2'835'383

* Cette rubrique comprend les frais d'administration imputés aux valeurs mobilières d'une valeur de CHF 75'882.- (voir point 7.2)

6.9 Explications des placements chez l'employeur et de la réserve de contributions de l'employeur

La FPTPG n'a pas un placement à proprement parler envers l'employeur. Le montant comptabilisé à l'Actif du bilan, dans le compte « Créances à court et moyen termes », concerne les comptes courants Fondation / Employeur utilisés par les entreprises affiliées pour le versement des cotisations.

Le solde à encaisser de l'employeur à fin 2022 s'élève à CHF 417'013.-.

Le détail du compte « Créances à court et moyen terme est le suivant :

Créances à court et moyen termes	31.12.2022	31.12.2021
Impôt anticipé à récupérer	607'234	946'651
C/c employeur	417'013	3'038'726
C/c des Régies	138'511	0
Créances diverses	106'957	4'367
Total	1'269'715	3'989'744

7. EXPLICATIONS RELATIVES A D'AUTRES POSTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RESULTAT

7.1 Augmentation des dépenses relatives aux prestations

L'augmentation est due principalement au nombre de nouveaux bénéficiaires durant l'année 2022.

7.2 Frais d'administration de la Fondation

Les prestations fournies par le personnel de l'Administration et les membres de la Commission immobilière relatives à la gestion et à l'entretien des immeubles ont été prises en compte dans les charges d'exploitation des immeubles. Il a été procédé de la même manière pour les prestations de l'Administration et des membres de la Commission financière relatives à la gestion des valeurs mobilières.

Frais généraux et d'administration	31.12.2022	31.12.2021
Frais d'administration des instances de la Fondation	68'061	82'415
Charges du personnel	581'001	458'490
Frais des locaux, bureau et informatique	116'678	83'823
Honoraires divers (informatique, juridique, médecin conseil)	80'889	43'356
Honoraires organe de révision	31'018	28'017
Honoraires expert en prévoyance	36'467	48'325
Emolument autorité de surveillance	16'865	15'526
./. Imputation aux immeubles	-188'443	-142'532
./. Imputation aux valeurs mobilières	-75'882	-71'658
Total Frais	666'654	545'762
Frais de dossier pour EPL et récupération de frais	19'922	28'509
Commissions d'impôt à la source	1'294	2'048
Total revenus divers	21'216	30'557
Total frais généraux et d'administration nets	645'438	515'205

Au 31 décembre, le détail des frais généraux et d'administration est le suivant :

Les frais généraux et d'administration nets de la Fondation pour 2022 s'élèvent à 0.10 % des capitaux de prévoyance inscrits au passif du bilan.

Par ailleurs, le coût de gestion par assuré pour 2022 passe de CHF 156.- à CHF 193.-.

7.3 Détail des comptes de régularisation actifs/passifs et dettes

Le compte de régularisation des actifs s'élève au 31.12.2022 à CHF 10'960'437.-. La Fondation a acheté un immeuble en décembre 2022, l'acte de propriété est effectif au 1.1.2023.

Il comprend le détail suivant :

Compte de régularisation des actifs	31.12.2022	31.12.2021
Revenus courus sur parts sociales	175	175
Loyers à recevoir	104'042	98'055
Avance sur acquisition immeuble au 1.1.2023	10'854'400	0
Autres produits à recevoir /charges payées d'avance	1'820	3'894
Total	10'960'437	102'124

Le compte de régularisation des passifs s'élève à CHF 334'282.-.

Il comprend le détail suivant :

Compte de régularisation des passifs	31.12.2022	31.12.2021
Frais de gestion des placements à payer	97'483	109'178
Cotisations reçues d'avance	78	0
Pertes de change non réalisées sur dépôts à terme	161'850	0
Loyers perçus par avance	22'796	50'921
Travaux de rénovation à payer	0	170'000
Charges à payer	52'075	92'125
Total	334'282	422'224

Le compte des engagements divers s'élève à CHF 2'274'621.-.

Il comprend le détail suivant :

Engagements divers à court terme	31.12.2022	31.12.2021
Prestations de sorties à payer	1'387'277	1'298'990
Rentes et capital retraite à payer	223'350	317'745
Cotisation au Fonds de garantie à payer	176'268	171'984
Contributions aux régies et administrations	487'726	399'198
Prime unique aux bénéficiaires de rentes	0	500'000
Total	2'274'621	2'687'917

8. DEMANDES DE L'AUTORITE DE SURVEILLANCE

Aucune demande.

9. AUTRES INFORMATIONS RELATIVES A LA SITUATION FINANCIERE

9.1 Prêts sur polices

La FPTPG ne fait pas de prêts sur polices.

9.2 Mise en gage d'actifs

Au 31.12.2022, la FPTPG n'a pas de mise en gage d'actifs.

9.3 Responsabilité solidaire et cautionnement

Au 31.12.2022, il n'existe aucune responsabilité solidaire ni cautionnement.

9.4 Procédures judiciaires en cours

Le 26 février 2021, la FPTPG a déposé une action en justice contre l'Etat de Genève auprès de la Chambre des assurances sociales de la Cours de justice pour un montant de CHF 20 millions dans le cadre de sa recapitalisation basée sur la loi B 5 40 – 12364. Le dossier est toujours en cours auprès du Tribunal fédéral.

9.5 Liquidation partielle

Aucune liquidation partielle n'a eu lieu en 2022.

10. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DU BILAN

Aucun événement.

RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION



Tél. +41 22 322 24 24 www.bdo.ch geneve@bdo.ch BDO SA Rte de Meyrin 123 Case postale 150 1215 Genève 15

RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION

Au Comité de gestion de la

Fondation de prévoyance en faveur du personnel des Transports publics genevois (FPTPG), Genève

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion d'Audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fondation de prévoyance en faveur du personnel des Transports publics genevois (FPTPG) comprenant le bilan au 31 décembre 2022, le compte de pertes et profits pour l'exercice arrêté à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels (pages 5 à 26) sont conformes à la loi suisse, à la Loi concernant la Fondation de prévoyance en faveur du personnel des Transports publics genevois (LFPTPG) et aux règlements, compte tenu des explications fournies au chapitre 3.3 et 4.1 de l'annexe aux comptes annuels.

Fondement de l'Opinion d'Audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et ces normes sont plus amplement décrites dans la section "Responsabilités de l'Organe de Révision relatives à l'Audit des Comptes Annuels" de notre rapport. Nous sommes indépendants de l'institution de prévoyance, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Autres Informations

La responsabilité des autres informations incombe au Comité de gestion. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimerons aucune conclusion d'audit sous quelque forme que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent, par ailleurs, comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.



Tél. +41 22 322 24 24 www.bdo.ch geneve@bdo.ch

BDO SA Rte de Meyrin 123 Case postale 150 1215 Genève 15

Responsabilités du Comité de gestion relatives aux Comptes Annuels

Le Comité de gestion est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales, à la Loi concernant la Fondation de prévoyance en faveur du personnel des Transports publics genevois (LFPTPG) et aux règlements. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilités de l'Expert en Matière de Prévoyance Professionnelle relatives à l'Audit des Comptes Annuels

Le Comité de gestion désigne pour la vérification un organe de révision et un expert en matière de prévoyance professionnelle. Celui-ci est responsable de l'évaluation des provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels, constituées de capitaux de prévoyance et de provisions techniques. L'organe de révision n'a pas pour tâche de vérifier l'évaluation des capitaux de prévoyance et des provisions techniques conformément à l'art. 52c, al. 1, let. a, LPP. Par ailleurs, l'expert en matière de prévoyance professionnelle examine périodiquement, conformément à l'art. 52e, al. 1, LPP, si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales.

Responsabilités de l'Organe de Révision relatives à l'Audit des Comptes Annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra toujours de détecter une anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une plus ample description de nos responsabilités relatives à l'audit des comptes annuels est disponible sur le site Internet d'EXPERTsuisse: http://expertsuisse.ch/fr-ch/rapport-de-revision-institutions-de-prevoyance. Cette description fait partie intégrante de notre rapport.

RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION



Tél. +41 22 322 24 24 www.bdo.ch geneve@bdo.ch BDO SA Rte de Meyrin 123 Case postale 150 1215 Genève 15

Rapport sur d'Autres Obligations Légales et Réglementaires

Le Comité de gestion répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements. Nous avons procédé aux vérifications prescrites à l'art. 52c, al. 1, LPP et à l'art. 35 OPP 2.

Nous avons vérifié si:

- l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution de prévoyance;
- les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires;
- les comptes de vieillesse LPP étaient conformes aux dispositions légales;
- les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté et la divulgation des conflits d'intérêts étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême;
- les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance;
- les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantissaient les intérêts de l'institution de prévoyance.

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Nous recommandons d'approuver les comptes anuels qui vous sont soumis.

Genève, le 23 mars 2023

BDO SA

(lap.

Roland Loup Expert-réviseur agréé Réviseur responsable

V. Ko	gpe	1	۲
1	/		

pp Valérie Kappeler Experte-réviseur agréée

-¦-

Annexe Comptes annuels comprenant le bilan, le compte de pertes et profits et l'annexe